

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 553**21 mai 2003****SOMMAIRE**

Acilux, S.à r.l., Hesperange	26502	S.A., Luxembourg	26501
Airdix S.A., Luxembourg	26536	Merrill Lynch Fund Management Company S.A., Luxembourg	26505
Base 2000 S.A., Luxembourg	26500	MHN (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	26514
Base 2000 S.A., Luxembourg	26500	MHN (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	26517
Bofil S.A.H., Luxembourg	26499	Michel Greco S.A., Luxembourg	26504
Breef S.A.H., Luxembourg	26508	MSE S.A., Esch-sur-Alzette	26501
Clorox (Europe) Financing, S.à r.l., Luxembourg ..	26505	Nobilis Investment Funds, Sicav, Luxembourg- bourg	26535
Compagnie Financière de la Sûre S.A., Luxem- bourg	26513	Kirchberg	26504
Compagnie Financière de la Sûre S.A., Luxem- bourg	26513	Nordbau A.G., Dudelange	26541
Conbipel Lux S.A., Luxembourg	26542	Open Job S.A., Luxembourg	26541
Conbipel Lux S.A., Luxembourg	26542	Open Job S.A., Luxembourg	26541
Crimacri S.A., Luxembourg	26499	P.P. Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26517
Deep Sky S.A., Luxembourg	26503	P.P. Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26519
Degato International, S.à r.l., Luxembourg	26532	Pan-Holding S.A., Luxembourg	26503
European Generating, S.à r.l., Luxembourg	26508	Performance International S.A., Luxembourg ...	26506
Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A., Belvaux...	26501	Pharma Development S.A.H., Luxembourg	26526
Foller Investment S.A., Luxembourg	26502	Pneus Mreches, S.à r.l., Windhof	26502
Foncière des Caraïbes S.A., Luxembourg	26542	Pordano Finance, S.à r.l., Luxembourg	26499
Foncière des Caraïbes S.A., Luxembourg	26542	Quifin International S.A., Luxembourg	26500
G.P.H., Global Participation Holding S.A., Luxem- bourg	26541	Quifin International S.A., Luxembourg	26500
Galux S.A.H., Luxembourg	26544	Rabo Secretarial Services, S.à r.l., Luxembourg ..	26531
Guarantee International Holding S.A., Luxem- bourg	26543	Rhône Uni-Euro 5, S.à r.l., Luxembourg	26527
Helvetia Patria Fund Sicav, Münsbach	26505	Rhône Uni-Euro 6, S.à r.l., Luxembourg	26522
HL Décoration, S.à r.l., Luxembourg	26498	Riverbrow S.A., Luxembourg	26535
Ik & Mukke Holding S.A., Luxembourg	26507	Saran S.A.H., Luxembourg	26498
Imann S.A., Luxembourg	26498	Sébastien, S.à r.l., Luxembourg	26519
Investments Global S.A., Luxembourg	26499	Sisen International S.A., Luxembourg	26511
Investments Global S.A., Luxembourg	26508	Spin-It, S.à r.l., Luxembourg	26507
Kapla World S.A., Luxembourg	26504	Tantus S.A.	26505
Loana S.A., Luxembourg	26507	Torpet International, S.à r.l., Luxembourg	26537
Luna Rossa S.A., Luxembourg	26504	Travel Fin S.A., Luxembourg	26503
Luxrule S.A., Luxembourg	26509	Tribal, S.à r.l., Luxembourg	26506
Macha S.A., Luxembourg	26503	Trivox, S.à r.l., Luxembourg	26504
Mastol S.A., Luxembourg	26544	Xerium 2 S.A., Luxembourg	26540
Media Marketing and Publishing Services Europe S.A., Luxembourg	26501	Xerium 3 S.A., Luxembourg	26536
Media Marketing and Publishing Services Europe		Xerium S.A., Luxembourg	26543
		Zare-Schlass, S.à r.l., Koerich	26502
		(Jean-Jacques) Zimmer Racing Team, S.à r.l., Bri- del	26498
		Zymos S.A., Luxembourg	26541

HL DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 28, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 56.981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.429.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 mai 2002 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING.
- Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021373.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 mai 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021374.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

JEAN-JACQUES ZIMMER RACING TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8165 Bridel, 3, op den Scheppen.
R. C. Luxembourg B 53.520.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 145 du 23 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour JEAN-JACQUES ZIMMER RACING TEAM, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(021435.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

BOFIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.622.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 juin 2002 à 16.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Eric Berg, Jean Quintus et Koen Lozie, et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Joseph Winandy.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021377.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

INVESTMENTS GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.042.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(021380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

CRIMACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature.

(021401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

PORDANO FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.860.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 28 avril 2003 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 27 avril 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>
LEAFLOCK HOLDING S.A.	500
Total	500

Luxembourg, le 28 avril 2002.

D. C. Oppelaar / B. Zech.
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021469.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.267.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un mandataire

(021385.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un mandataire

(021382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

BASE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(021436.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

BASE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.581.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2003 que:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2005, à savoir:

Administrateurs:

- M. José-Marc Vincentelli, employé privé, né à Ajaccio (France) le 9 juillet 1955, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président du conseil d'administration;
- M. Raffaele Gentile, employé privé né à Salerno (Italie) le 18 octobre 1950, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- M. Carlo Iantaffi, employé privé né à Rome (Italie) le 7 avril 1961, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Claude Weis, Comptable, né à Diekirch (Luxembourg) le 15 mars 1960, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(021440.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MEDIA MARKETING AND PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.382.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MEDIA MARKETING AND PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.382.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un mandataire

(021392.3/0/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 85.349.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 19 décembre 2002 que:

Monsieur Laurent Rodius, demeurant en France à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 59, rue de la Justice, a été nommé, avec effet au 19 décembre 2002, en remplacement de Monsieur Jean Schanck, démissionnaire, administrateur-délégué à la gestion technique de la société avec tous les pouvoirs les plus étendus en ce domaine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour extrait conforme

S. Seligson / L. Rodius / M. Gietz

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021432.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

FASSBINDER, BIDAINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.
R. C. Luxembourg B 83.962.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, ratifie la nomination de la société BUREAU MODUGNO, S.à r.l., en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pascal Wagner.

Suite à cette nomination, la surveillance de la société est confiée au commissaire aux comptes:

- la société BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2005.

Belvaux, le 30 avril 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021437.3/0/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

ZARE-SCHLASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8388 Koerich, 33, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 73.536.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 194 du 7 mars 2000. Modifiée sous seing privé en date du 7 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1178 du 17 décembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour ZARE-SCHLASS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(021438.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

ACILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.

R. C. Luxembourg B 47.368.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 315 du 29 août 1994, modifiée par acte sous seing privé en date du 5 avril 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1107 du 5 décembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour ACILUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(021442.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

FOLLER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 85.071.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

FOLLER INVESTMENT S.A.

Signature

(021444.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

PNEUS MRECHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.588.

Constituée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1990, acte publié au Mémorial C n° 365 du 9 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 janvier 1999, acte publié au Mémorial C n° 330 du 10 mai 1999, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1145 du 11 décembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PNEUS MRECHES, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(021449.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MACHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 85.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2003.

MACHA S.A.

Signature

(021445.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.154.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2003.

TRAVEL FIN S.A.

Signature

(021448.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

DEEP SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 175, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 80.474.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2003.

DEEP SKY S.A.

Signature

(021450.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

PAN-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 29 avril 2003 et enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 avril 2003

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs des opérations qui ont été effectuées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale prend note de la décision du Drs Eijmert K. den Bakker de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale appelle aux fonctions d'Administrateur M. Christian de Boissieu et réélit Administrateurs MM. Frederick A. Klingenstein et Roger Paluel-Marmont.

Ces mandats prendront fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale élit KPMG AUDIT S.C. comme réviseur d'entreprises. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2003.

PAN-HOLDING, Société Anonyme

Signature / Signature

Secrétaire Général / Président du Comité de Direction

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021460.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 83.172.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2003.

LUNA ROSSA S.A.

Signature

(021452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MICHEL GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 38.255.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bergem, le 13 mai 2003.

MICHEL GRECO S.A.

Signature

(021454.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02020, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021456.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

NORDBAU A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.
R. C. Luxembourg B 11.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00758, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour NORDBAU A.G.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(021458.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

TRIVOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.466.

Avec effet au 20 mars 2003, le siège social de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. A cette même date les gérants, Madame Juliette Lorang et Monsieur Peter Bun ont été remplacés par Messieurs Benoît Nasr et Koen Van Baren.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021518.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 266.100

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.043.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 janvier 2003 que:

- 722 parts sociales «class A» d'une valeur nominale de USD 50,- chacune ont été transférées de TRADING VENTURES, LLC ayant son siège social à National Corporate Research, LTD, 615 South Dupont Highway, Dover, DE 19901, USA, à TRADING VENTURES S.L., «sociedad unipersonal», ayant son siège social à La calle Velazquez 17, 28001 Madrid, Espagne, enregistrée sous le numéro B-83492074 au Registre de Commerce de Madrid.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021459.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.079.

Faisant suite à l'assemblée générale du 11 avril 2003, sont nommés administrateurs:

Terry Kimball Glenn

Debra Landsman-Yaros

Geoffrey Douglas Radcliff

Est nommée réviseur d'entreprises:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021466.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

TANTUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.054.

Par la présente, BENELUX TRUST informe que le domicile de TANTUS S.A., est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Bart Zech et Monsieur Dirk C. Oppelaar ont démissionné de leur poste d'Administrateur le 29 avril 2003. La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes.

Le 29 avril 2003.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021488.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

HELVETIA PATRIA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Münsbach, 1A, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.256.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(021579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

PERFORMANCE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 82.187.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2003

Vendredi, le 2 mai 2003 à 14.00 heures, les actionnaires de la société anonyme PERFORMANCE INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Monsieur Gérard Chapy, administrateur de société, demeurant à L-1430, 1A, boulevard Pierre Dupong, élu Président de l'Assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier Thys, administrateur de société, demeurant à L-2266 Luxembourg, 14, rue d'Oradour et comme Scrutateur Monsieur Bertrand Chapy, avocat, demeurant à F-66670 Bages, 18, rue des Jardins.

Monsieur le Président expose ensuite:

1- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent quarante actions (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €) sont dûment représentées à la même assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

2- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Transfert du siège social au 81, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.
- b) Démission de l'administrateur Monsieur Isaac Nillni.
- c) Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Bertrand Chapy, avocat, demeurant 18, rue des Jardins à F-66670 Bages.
- d) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société FISCALIS, S.à r.l., dont le siège social se situe au 81, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 81, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Isaac Nillni en tant qu'administrateur et lui donne décharge de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateur Monsieur Bertrand Chapy, prénommé.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme commissaire aux comptes, la société FISCALIS, S.à r.l., prénommée à partir de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01772. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021497.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

TRIBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.677.

Avec effet au 19 mars 2003, le siège social de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. A cette même date le gérant BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) a été remplacé par UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021519.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

LOANA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 82.661.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2003 que la démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société GALINA INCORPORATED, ayant son siège social à The Lake Building Road Town, P.O. Box 3483, BVI Tortola, est élue nouveau Commissaire Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Pour extrait conforme
B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021494.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

SPIN-IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.673.

Suite à la décision des associés datée du 11 février 2003, Madame Asa Blendow, avec adresse professionnelle à Haldenstrasse 4, CH-Lucerne a été nommée aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée et avec effet au 11 février 2003, en remplacement de Monsieur Fredrik Lambert-Olsson, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SPIN-IT, S.à r.l.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021520.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.763.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 janvier 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Hans De Graaf, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
Monsieur Maarten Van De Vaart, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
ont été renouvelés pour une période d'un an.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, L-1724, 11, boulevard du Prince Henri, a été renouvelé pour une période d'un an, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Le siège social de la société est transféré du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour IK & MUKKE HOLDING S.A.
H. De Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021522.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

BREEF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.204.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 17 février 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Monsieur Koen Van Baren, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- en remplacement de Monsieur Guy Fasbender, Monsieur Jacques Claeys et MONTEREY SERVICES S.A.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour BREEF S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021521.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

INVESTMENTS GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.042.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.; ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021531.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller.
H. R. Luxemburg B 78.525.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 6. März 2003

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Frau Renee J. Sass, mit Wohnsitz in 6463 117th St. N. Grant, MN, 55110, Vereinigte Staaten von Amerika als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilt ihr vollständige Entlastung für ihr Mandat, so dass Herr Richard C. Kelly, mit Wohnsitz in 5708 Parkwood Lane, Edina, MN 55436, Vereinigte Staaten von Amerika alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft ist.

Zum Vermerk für die Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Band C.

Luxemburg, den 7 mai 2003.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021545.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

LUXRULE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.226.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Maître Victor Elvinger, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- 2) Maître Catherine Dessoy, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXRULE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à 500.000.-Eur (cinq cent mille euros) représenté par 5000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune. Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par étapes, mais au plus tard dans les cinq ans après la publication de cet acte au Mémorial. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue.

Art. 6. A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telles que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre 2003.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. Victor Elvinger	15.500	15.500	155
2. Catherine Dessoïy	15.500	15.500	155
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	31.000	31.000	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Lecêtre, directeur de sociétés, demeurant à Londres W 11 3 S X, 28, Holland Park Mews,

b) Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

c) Maître Catherine Dessoïy, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La durée des mandats est de 6 ans.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire.
Signé: V. Elvinger, C. Desso, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, vol. 1385, fol. 82, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

J. Elvinger.

(021585.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

SISEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 93.232.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois BAKER & NORTON ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SISEN INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de tous biens mobiliers, l'agencement et l'aménagement de tous locaux publics et privés, l'importation et l'exportation de tous biens d'équipement ou autre.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois BAKER & NORTON ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, (Iles Vierges Britanniques), une action,	1
Total: quinze mille cinq cents actions,	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de quarante pour cent (40%) de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Frédéric da Rocha Alves, dirigeant de sociétés, né à Barcelos, (Portugal), le 31 décembre 1953, demeurant à F-95430 Auvers sur Oise, 11, rue de la Bourgogne, (France);
 - b) Madame Laure Jourdan, sans état, née à Menton, (France), le 29 décembre 1958, demeurant à F-95430 Auvers sur Oise, 11, rue de la Bourgogne, (France);
 - c) Monsieur Gilles Marchand, dirigeant de sociétés, né à Soisy-sous-Montmorency, (France), le 20 novembre 1958, demeurant à F-94360 Brie sur Marne, 106, avenue du Général Leclerc, (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frédéric da Rocha Alves, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2003, vol. 522, fol. 23, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2003.

J. Seckler.

(021596.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA SÛRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE01753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(021565.3/0/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA SÛRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.512.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 7 mars 2002 à 14.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph Winandy, Jean Quintus et Koen Lozie et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021574.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

**MHN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.718.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MHN LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglad House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

hereby represented by Mr Daniel Boone, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 27, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, pursuant to a share transfer agreement dated as of February 14, 2003, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies; and pursuant to another share transfer agreement dated as of February 14, 2003, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the actual sole shareholder of STENIEL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Gérard Lecuit notary residing then in Hesperange, on the 5th day of August 2002, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2002, number 1490 of October 16, 2002, pages 71486-71492, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 88.718;

A copy of the said share transfer agreements, after having been signed by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as stated here above, decides to change the name of the company into MHN (Luxembourg), S.à r.l., and to give to Article 4 of the articles of association the following wording:

«**Art. 4.** The name of the Company shall be MHN (Luxembourg), S.à r.l.»

Second resolution

The sole shareholder, represented as stated here above, decides to increase the subscribed capital by an amount of nine million ten thousand five hundred Euro (EUR 9,010,500.-) in order to bring it from its present amount of one hundred thirty thousand Euro (EUR 130,000.-) to nine million one hundred forty thousand five hundred Euro (EUR 9,140,500.-), by the issuance of three hundred sixty thousand four hundred twenty (360,420) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to subscribe thereto and to pay the subscription as follows:

Intervention - Subscription - Payment

MHN LTD prenamed, represented as stated here above, declares to subscribe to the three hundred sixty thousand four hundred twenty (360,420) issued new shares, and to have them fully paid up to their nominal value twenty five Euro (EUR 25.-) each, by contribution other than in cash, more specifically by the contribution in kind of 93 shares it holds in MANDO HOLDINGS N.V., representing 14,976% of 99,8% of the participations previously held by MHN Ltd in the share capital of MANDO HOLDINGS N.V., a limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 1170 Brussels, Terhulpesteenweg, 166 Belgium and registered with the commercial registry of Brussels under number 638.247.

This contribution other than in cash has been object of an audit report established by ERNST & YOUNG S.A., with office Parc d'Activités Syrdall, 7, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg on March 28, 2003, concluding as follows:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the shares of MANDO HOLDINGS NV to be contributed, which corresponds at least in number and nominal value to the 360,420 shares of par value of EUR 25.- each to be issued. The total value of the contribution is EUR 9,010,500.-»

The said report, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind is more detailed in the said report of the auditor.

It results from a certificate issued by the management of MANDO HOLDINGS N.V., on March 27, 2003 that:

1. MHN LTD, having its registered office at Uglad House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (hereafter referred to as the «Investor») is the owner of the 93 ordinary shares (hereafter referred collectively to as the «Shares») to be contributed on March 28, 2003 to STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (to be renamed MHN Luxembourg, S.à r.l.) (the «Beneficiary») and are held in the share capital of the Company by the Investor, representing 15,00% of the 99,8% share capital of the Company;

2. pursuant to a share purchase agreement executed on March 27, 2003 between the Investor, acting as the seller, and the Beneficiary, acting as the purchaser, the Investor sold to the Beneficiary 85% of its 99,8% participation in the share capital of the Company;

3. the Shares are fully paid-up;

4. MHN LTD is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

5. none of the Shares are encumbered with any pledge or whatsoever other right in rem, there exists no obligation to pledge or encumber the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

6. according to Belgian Law and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable;

7. the value of 93 ordinary shares of the Company to be contributed to the Beneficiary by the Investor is determined as the net book value of these shares as at December 31, 2002 adjusted to the extent the carrying value of the main underlying investment being a participation is replaced by its fair market value as at December 31, 2002 expressed in KRW and converted in EUR using the exchange rate KRW/EUR as at March 26, 2003. The aggregate value of the shares contributed based on this valuation method and expressed in EUR is EUR 9,010,500.- and

8. all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares, required in Belgium, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

The eventual surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the corporation.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1. 1st paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at Euro nine million one hundred forty thousand five hundred (EUR 9,140,500.-), represented by three hundred sixty five thousand six hundred twenty (365,620) shares («parts sociales») with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

Insofar as the contribution in kind results in STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l. holding more than 65% (sixty-five per cent), of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, in specie 99.8% of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,000.- (five thousand Euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in English, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MHN Ltd, une société de droit des Iles Caymans, dont le siège social est sis Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Maître Daniel Boone avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrées avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que suite à une cession de parts datée du 14 février 2003, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, et suite à une autre cession de parts datée du 14 février 2003, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte passé devant le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, agissant en remplacement de Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Hesperange, en date du 5 août 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2002, numéro 1490 du 16 octobre 2002, pages 71486-71492, dont le siège social est sis L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri,

Une copie des dites cessions de parts, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en MHN (Luxembourg), S.à r.l. et de donner la teneur suivante à l'article 4 des statuts:

«**Art. 4.** La société portera la dénomination MHN (Luxembourg), S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de neuf millions dix mille cinq cents Euros (EUR 9.010.500,-) pour porter son montant actuel de cent trente mille Euros (EUR 130.000,-) à neuf millions cent quarante mille cinq cents Euros (EUR 9.140.500,-) par l'émission de trois cent soixante mille quatre cent vingt (360.420) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription et la libération des dites parts sociales par l'associé, comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

MHN Ltd précitée, représentée comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent soixante mille quatre cent vingt (360.420) nouvelles parts sociales ordinaires et les payer intégralement au montant de leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par un apport autre qu'en numéraire, plus spécifiquement par l'apport en nature de quatre vingt treize (93) actions détenues dans la société MANDO HOLDINGS N.V., représentant 14,976% des 99,8% de participations antérieurement détenues par MHN Ltd dans le capital social de MANDO HOLDINGS N.V., une société ayant son siège 1170 Bruxelles, Terhulpesteenweg, 166 Belgique et inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 638.247.

Cet apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport d'audit établi par ERNST & YOUNG, ayant son siège à Parc d'Activités Syrdall, 7, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg le 28 mars 2003, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur la base de notre travail tel que décrit plus haut, nous n'avons aucune observation à faire valoir relativement à la valeur des actions de MANDO HOLDINGS NV faisant l'objet de l'apport, lequel correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux 360.420 parts nouvellement émises, chacune d'une valeur nominale de EUR 25,-. La valeur totale de l'apport est de EUR 9.010.500,-.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes afin d'être enregistrés avec lui.

L'apport en nature est plus amplement détaillé dans le dit rapport du réviseur.

Il résulte par ailleurs d'un certificat délivré par la gérance de MANDO HOLDINGS N.V., émis le 27 mars 2003 que:

1. MHN Ltd, dont le siège social est sis Uglad House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (ci-après défini comme l'«Investisseur») est le propriétaire de 93 actions ordinaires (ci-après définies comme les «Actions») devant faire l'objet d'un apport le 28 mars 2003 à STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (devant être renommé MHN Luxembourg, S.à r.l.) (ci-après défini comme le «Bénéficiaire») et qui sont détenues dans le capital de la Société par l'Investisseur, représentant 15% des 99,8% du capital social de la Société;

2. en vertu d'un contrat de vente d'actions daté du 27 mars 2003 et conclu entre l'Investisseur, en sa qualité de vendeur et le Bénéficiaire, en sa qualité d'acheteur, l'Investisseur a vendu au Bénéficiaire 85% de ses 99,8% de participations détenues dans la Société;

3. les Actions sont entièrement libérées;

4. MHN Ltd est la seule entité juridique propriétaire des Actions et disposant du droit d'en disposer;

5. nulle Action n'est grevée d'un quelconque gage ou autre sûreté réelle et il n'existe pareillement aucune obligation à procéder à un gage ou constitution de toute autre sûreté réelle sur les Actions;

6. en vertu du droit belge et des statuts de la Société, les Actions sont librement cessibles;

7. la valeur des 93 actions ordinaires de la Société faisant l'objet de la contribution par l'Investisseur au profit du Bénéficiaire est déterminé en considération de la valeur nette comptable de ces actions au 31 décembre 2002 ajusté dans la mesure où la valeur du principal investissement sous-jacent est une participation est remplacée par sa valeur de marché au 31 décembre 2002 exprimée en KRW et converti en EUR par application du taux de change KRW/EUR du 26 mars 2003. La valeur nette totale des actions faisant l'objet de l'apport basée sur cette méthode d'évaluation et exprimée en EUR est de EUR 9.010.500,- et

8. toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Actions, telles que requises en Belgique, seront observées moyennant réception d'une copie certifiée conforme à l'original de l'acte notarié constatant ledit apport en nature

La différence éventuelle entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, décide de modifier l'article 6 alinéa premier des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 6.1. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à neuf millions cent quarante mille cinq cents Euros (EUR 9.140.500,-) représenté par trois cent soixante cinq mille six cent vingt (365.620) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation - Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l. de plus de 65%, en l'espèce 99,8% des parts émises par une société existant dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement cinq-mille Euros (EUR 5.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 16CS, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

G. Lecuit.

(021692.3/220/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MHN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

G. Lecuit.

(021693.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.653.

In the year two thousand three, on the seventh of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PICCHIO PHARMA Inc. (before mentioned PICCHIO PHARMACEUTICALS Inc.), with registered office at 759 Victoria Square, 224, Montreal, H2Y 2J7 Quebec, Canada,

here represented by Mr Guillaume Tryhoen, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 4th, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole actual shareholder of P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on April, 4th 2002, published in the Mémorial Recueil C number 1207 of August 14, 2002.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million six hundred eighty-six thousand five hundred euros (EUR 3,686,500) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three million six hundred ninety-nine thousand euros (EUR 3,699,000) by the issuance of twenty-nine thousand four hundred and ninety-two (29,492) new shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

PICCHIO PHARMA Inc., prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the 29,492 (twenty-nine thousand four hundred ninety-two) new shares and to have them fully paid up by conversion into capital of two certain, liquid and immediately payable claims held by PICCHIO PHARMA Inc. against P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. respectively of an amount of three million five hundred eighty-four thousand two hundred and twenty-nine euros (EUR 3,584,229.-) and of an amount of one hundred two thousand two hundred eighty-one euros eight cent (EUR 102,281.08).

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a share premium account of the corporation.

The existence and the value of the said claims have been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., to which a balance sheet dated April 7, 2003 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1 (First paragraph).** The Company's subscribed share capital is set at three million six hundred ninety-nine thousand euros (EUR 3,699,000) divided into twenty-nine thousand five hundred ninety-two (29,592) shares («parts sociales») of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty thousand euros (40,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PICCHIO PHARMA Inc. (anciennement dénommée PICCHIO PHARMACEUTICALS Inc.), ayant son siège social à 759 Victoria Square, 224, Montreal, H2Y 2J7 Québec, Canada, ici représentée par M. Guillaume Tryhoen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est la seule et unique associée de la société P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1207 du 14 août 2002.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions six cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (3.686.500 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (3.699.000 EUR) par l'émission de vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (29.492) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

PICCHIO PHARMA Inc., la partie comparante représentée comme dit est, déclare souscrire les 29,492 (vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant conversion en capital de deux créances certaines, liquides et exigibles détenues par elle-même contre P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. d'un montant respectif de trois millions cinq cent quatre-vingt quatre mille deux cent vingt-neuf euros (3.584.229,- EUR) et d'un montant de cent deux mille deux cent quatre-vingt-un euros huit cents (102.281,08 EUR).

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

L'existence et la valeur des dites créances ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l, auquel se trouve annexé un bilan intérimaire en date du 7 avril 2003.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts comme suit:

«**Art. 6.1 (Alinéa premier).** Le capital social est fixé à trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (3.699.000 EUR) représenté par vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze (29.592) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais - Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ quarante mille euros (40.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Tryhoen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 16CS, fol. 99, case 3. – Reçu 36.865 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

G. Lecuit.

(021733.3/220/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

G. Lecuit.

(021738.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

SEBASTIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.272.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq avril à 10.30 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SEBASTIEN HOLDING S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à 19, Square Vergote, B-1200 Bruxelles. Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera SEBASTIEN, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations majoritaires ou minoritaires, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et leur prêter tous concours, soit par des prêts, soit par des garanties ou de toute autre manière.

En particulier, la Société participera à la constitution, à la gestion, à l'administration et au développement d'une société en commandite par actions luxembourgeoise avec pour raison sociale EUGENIE PATRI SEBASTIEN et pour dénomination particulière EPS et assumera comme associé commandité gérant la gestion et l'administration de cette société en commandite par actions.

D'une autre façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la natio-

nalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, sont nommés sans limitation de la durée de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SEBASTIEN HOLDING S.A., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12 500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Monsieur Arnoud de Pret, administrateur de sociétés, demeurant à rue de Mianoye 36, B-5530 Yvoir

Monsieur Charles Adriaenssen, administrateur de sociétés, demeurant à Voordestraat 50, B-1851 Grimbergen

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 17CS, fol. 53, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J. Elvinger.

(022056.3/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.247.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixth day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, in process to be registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, here represented by Mrs Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 5, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid-up by contribution in kind of all of its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on the 5th of March 2003, by the management of RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. to which a contribution balance sheet as per March 5, 2003 is attached. According to the said certificate:

- «- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per 5th March 2003.
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be EUR 17,718,193.21;
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l.
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, shall be transferred to a share premium account of the corporation.»

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand seven hundred euros (6,700.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Arlene Nancy Cooper, banker, born in New York, on the 10th January 1943, residing at 26 East 10Th Street, 9C, New-York, NY 10003 USA.
- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, on the 5th September 1969, residing at 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, France.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Ensuite RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. précitée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 5 mars 2003 par la gérance de RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 5 mars 2003.

Selon le dit certificat:

- «- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 5 mars 2003.
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à EUR 17.718.193,21;
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l.;
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs à RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l. seront accomplies par les soussignés.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission de la société.»

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ six mille sept cents euros (6.700,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Arlene Nancy Cooper, banquier, née à New York, le 10 janvier 1943, demeurant à 26 East 10Th Street, 9C, New-York, NY 10003 USA.
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, le 5 septembre 1969, demeurant à 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rode-mack, France.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 41, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

G. Lecuit.

(021709.3/220/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.748.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 13 février 2003 de transférer avec effet au 1^{er} mars 2003 le siège social du 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021557.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.248.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, in process to be registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, here represented by Mrs Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 4, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l. prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid-up by contribution in kind of all of its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on the 4th of March 2003 by the management of RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l. to which a contribution balance sheet as per March 4, 2003 is attached. According to the said certificate:

- «- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per 4th March 2003.
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be EUR 17,718,193.21;
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l.
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, shall be transferred to a share premium account of the corporation.»

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand seven hundred euros (6,700.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Arlene Nancy Cooper, banker, born in New York, on the 10th January 1943, residing at 26 East 10Th Street, 9C, New-York, NY 10003 USA.

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, on the 5th September 1969, residing at 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, France.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Stephanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Ensuite RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l. précitée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 4 mars 2003 par la gérance de RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 4 mars 2003.

Selon le dit certificat:

- «- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 4 mars 2003.
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à 17.718.193,21;
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l.;
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs à RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. seront accomplies par les soussignés.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission de la société.»

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille sept cents euros (6.700,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Arlene Nancy Cooper, banquier, née à New York, le 10 janvier 1943, demeurant à 26 East 10Th Street, 9C, New-York, NY 10003 USA.
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, le 5 septembre 1969, demeurant à 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rode-mack, France.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

G. Lecuit.

(021711.3/220/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(021597.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

DEGATO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 93.278.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of April.

Before us Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Carl Lennart Jacobsson, administrateur de société, born in Skön the 10th of May 1955, residing in SE-18363 Täby, Drakskeppsvägen 15,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg the 10th of December 1960, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 11th of April 2003, delivered at Täby.

The above proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which he intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is DEGATO INTERNATIONAL, S.à r.l., *société à responsabilité limitée*.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- €) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- €) per share.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mister Carl Lennart Jacobsson, prenamed, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate, the shares are freely transferable among associates. The share transfer *inter vivos* to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associate(s) refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2003.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand six hundred euro (1.600.- €).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Signatory A managers:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, with professional address in Luxembourg,
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, with professional address in Luxembourg.

Signatory B manager:

- Mr Carl Lennart Jacobsson, administrateur de société, born in Skön the 10th of May 1955, residing in SE-18363 Täby, Drakskeppsvägen 15.

II. The company's address is fixed at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg-City.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Carl Lennart Jacobsson, administrateur de société, né à Skön le 10 mai 1955, demeurant à SE-18363 Täby, Drakskeppsvägen 15,

représenté aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 11 avril 2003 à Täby.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours,

prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DEGATO INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Carl Lennart Jacobsson, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Dans le cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cent euros (1.600,- €).

Resolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature catégorie A:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant à Luxembourg.

Signature catégorie B:

- Monsieur Carl Lennart Jacobsson, administrateur de société, né à Skön le 10 mai 1955, demeurant à SE-18363 Täby, Drakskeppsvägen 15.

II. Le siège social de la société est fixé au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg-Ville.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2003, vol. 523, fol. 7, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 mai 2003.

J. Gloden.

(022071.3/213/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

RIVERBROW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021535.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

NOBILIS INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(021887.3/0/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

AIRDIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.391.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2003

Il résulte du procès-verbal que:

- Madame Magali Tormo épouse Lallement, cadre administratif et financier, née le 30 août 1971 à Béziers, demeurant 7, Val des Paons à Juniville, Ardennes (France) est nommée Président du Conseil d'Administration;
- Conformément à une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 1^{er} avril 2003, et en accord avec l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'article 12 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Madame Magali Tormo, qui est en conséquence nommée administrateur-délégué. Il est entendu que l'administrateur-délégué pourra agir seul tant pour cette gestion journalière que pour engager valablement la Société envers tout tiers, dans les limites de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour AIRDIX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021537.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

XERIUM 3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.086.

Delegation of powers

It results from resolutions of the board of directors of the Company taken on April 3, 2003, that:

- the board has resolved to delegate to Mr. John Cormier, with professional address at One Technology Drive, Westborough, MA, USA, born in Massachusetts on January 9, 1947 and Mr. Michael O'Donnell, residing at 7 Northgate Court, Grafton, Massachusetts 01519, USA, born in Ohio, USA on May 20, 1955, with their joint signature, the authority to open and operate bank accounts with all banks and in particular with the BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) and CIBC WORLD MARKET Plc. in the name and on behalf of the board of directors of the Company,
- the board has further resolved to revoke the authority of Mr. Manuel Tarano to open and operate bank accounts with all banks and in particular with MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) in the name and on behalf of the board of directors of the Company,
- the board has further resolved that Mr. John Cormier and Mr. Michael O'Donnell are authorised to sub-delegate the above powers to any person they deem appropriate and without limitation.

Délégation de pouvoirs

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 3 avril 2003 que:

- le conseil a décidé de déléguer à M. John Cormier, avec adresse professionnelle à One Technology Drive, Westborough, MA, USA, né au Massachusetts le 9 janvier 1947 et M. Michael O'Donnell, demeurant au 7 Northgate Court, Grafton, Massachusetts 01519, USA, né à Ohio, USA le 20 mai 1955, avec leur signature conjointe, le pouvoir d'ouvrir et gérer des comptes bancaires auprès de toutes banques et en particulier auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), la MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) et CIBC WORLD MARKET Plc au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société,
- le conseil a en outre décidé de révoquer le pouvoir de M. Manuel Tarano d'ouvrir et de gérer des comptes bancaires auprès de toutes banques et en particulier auprès de la MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société,
- le conseil a en outre décidé que M. John Cormier et M. Michael O'Donnell sont autorisés à sous-déléguer les pouvoirs prénommés à toute personne qu'ils jugent appropriée et sans limitation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XERIUM 3 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021564.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

TORPET INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.279.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of April.
Before us Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Lars Gunnar Hagdahl, administrateur de société, born in Uppsala the 16th of February 1964, residing in SE-17078 Solna, Vallmostigen 4,
duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, born at Luxembourg the 10th of December 1960, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 11th of April 2003 at Solna.

The above proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which he intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is TORPET INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12.500.-€) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- €) per share.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mister Lars Gunnar Hagdahl, pre-named, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate, the shares are freely transferable among associates. The share transfer *inter vivos* to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associate(s) refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2003.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand six hundred euro (1,600.- €).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Signatory A managers:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, with professional address in Luxembourg,
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, with professional address in Luxembourg.

Signatory B manager:

- Mr Lars Gunnar Hagdahl, administrateur de société, born in Uppsala the 16th of February 1962, residing in SE-17078 Solna, Vallmostigen 4.

II. The company's address is fixed at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg-City.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Lars Gunnar Hagdahl, administrateur de société, né à Uppsala le 16 février 1964, demeurant à SE-17078 Solna, Vallmostigen 4,

représenté aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 11 avril 2003 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours,

prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TORPET INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Lars Gunnar Hagdahl, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Dans le cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cent euros (1.600,- €).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature catégorie A:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant à Luxembourg.

Signature catégorie B:

- Monsieur Lars Gunnar Hagdahl, administrateur de société, né à Uppsala le 16 février 1964, demeurant à SE-17078 Solna, Vallmostigen 4.

II. Le siège social de la société est fixé au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg-Ville.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2003, vol. 523, fol. 7, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 mai 2003.

J. Gloden.

(022074.3/231/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

XERIUM 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.085.

Delegation of powers

It results from resolutions of the board of directors of the Company taken on April 3, 2003, that:

- the board has resolved to delegate to Mr. John Cormier, with professional address at One Technology Drive, Westborough, MA, USA, born in Massachusetts on January 9, 1947 and Mr. Michael O'Donnell, residing at 7 Northgate Court, Grafton, Massachusetts 01519, USA, born in Ohio, USA on May 20, 1955, with their joint signature, the authority to open and operate bank accounts with all banks and in particular with the BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) and CIBC WORLD MARKET Plc. in the name and on behalf of the board of directors of the Company,
- the board has further resolved to revoke the authority of Mr. Manuel Tarano to open and operate bank accounts with all banks and in particular with MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) in the name and on behalf of the board of directors of the Company,
- the board has further resolved that Mr. John Cormier and Mr. Michael O'Donnell are authorised to sub-delegate the above powers to any person they deem appropriate and without limitation.

Délégation de pouvoirs

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 3 avril 2003 que:

- le conseil a décidé de déléguer à M. John Cormier, avec adresse professionnelle à One Technology Drive, Westborough, MA, USA, né au Massachusetts le 9 janvier 1947 et M. Michael O'Donnell, demeurant au 7 Northgate Court, Grafton, Massachusetts 01519, USA, né à Ohio, USA le 20 mai 1955, avec leur signature conjointe, le pouvoir d'ouvrir et gérer des comptes bancaires auprès de toutes banques et en particulier auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), la MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) et CIBC WORLD MARKET Plc au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société,
- le conseil a en outre décidé de révoquer le pouvoir de M. Manuel Tarano d'ouvrir et de gérer des comptes bancaires auprès de toutes banques et en particulier auprès de la MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société,
- le conseil a en outre décidé que M. John Cormier et M. Michael O'Donnell sont autorisés à sous-déléguer les pouvoirs prénommés à toute personne qu'ils jugent appropriée et sans limitation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XERIUM 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021567.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

G.P.H., GLOBAL PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 65.532.

Le 24 avril 2003, la société @CENTURE, S.à r.l., Monsieur Jean Vandeworde et Monsieur Jean Bernard Zeimet ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la société GLOBAL PARTICIPATION HOLDING S.A. (en abrégé G.P.H. S.A.), établie à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (B 65.532).

La société READ, S.à r.l., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société GLOBAL PARTICIPATION HOLDING S.A. (en abrégé G.P.H. S.A.), établie à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (B 65.532).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021605.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.121.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPEN JOB S.A.

Signature

Un mandataire

(021610.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

OPEN JOB S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021611.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

ZYMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.609.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers que concernant l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2001 publié dans le Mémorial C N° 1213 du 16 août 2002, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire est erronée.

En effet, il s'agissait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002 et non de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2001.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021540.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

CONBIPEL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.270.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONBIPEL LUX S.A.

Signature

Un mandataire

(021613.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

CONBIPEL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Jean Lambert, Franco Massa, Roberto Verga, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

CONBIPEL LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021615.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

FONCIERE DES CARAIBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 83.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONCIERE DES CARAIBES S.A.

Signature

Un mandataire

(021617.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

FONCIERE DES CARAIBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 83.997.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, John H. Metzger, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

FONCIERE DES CARAIBES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021618.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 26.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021547.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

XERIUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 68.095.

Delegation of powers

It results from resolutions of the board of directors of the Company taken on April 15, 2003, that:

- the board has resolved to delegate to Mr. John Cormier, with professional address at One Technology Drive, Westborough, MA, USA, born in Massachusetts on January 9, 1947 and Mr. Michael O'Donnell, residing at 7 Northgate Court, Grafton, Massachusetts 01519, USA, born in Ohio, USA on May 20, 1955, with their joint signature, the authority to open and operate bank accounts with all banks and in particular with the BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) and CIBC WORLD MARKET Plc, in the name and on behalf of the board of directors of the Company,
- the board has further resolved to revoke the authority of Mr. Manuel Tarano to open and operate bank accounts with all banks and in particular with MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) in the name and on behalf of the board of directors of the Company,
- the board has further resolved that Mr. John Cormier and Mr. Michael O'Donnell are authorised to sub-delegate the above powers to any person they deem appropriate and without limitation.

Délégation de pouvoirs

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 15 avril 2003 que:

- le conseil a décidé de déléguer à M. John Cormier, avec adresse professionnelle à One Technology Drive, Westborough, MA, USA, né au Massachusetts le 9 janvier 1947 et M. Michael O'Donnell, demeurant au 7 Northgate Court, Grafton, Massachusetts 01519, USA, né en Ohio, USA le 20 mai 1955, avec leur signature conjointe, le pouvoir d'ouvrir et gérer des comptes bancaires auprès de toutes banques et en particulier auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), la MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) et CIBC WORLD MARKET Plc au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société,
- le conseil a en outre décidé de révoquer le pouvoir de M. Manuel Tarano d'ouvrir et de gérer des comptes bancaires auprès de toutes banques et en particulier auprès de la MELLON GLOBAL CASH MANAGEMENT SERVICES (London Branch) au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société,
- le conseil a en outre décidé que M. John Cormier et M. Michael O'Donnell sont autorisés à sous-déléguer les pouvoirs prénommés à toute personne qu'ils jugent appropriée et sans limitation.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XERIUM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021568.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

GALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.771.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 avril 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jean Quintus au poste d'administrateur.
 - Par ailleurs, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Hoffmann et de Monsieur Guy Reding de leur poste d'administrateur et les remercie pour leur précieuse collaboration.
 - L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:
Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés demeurant rue de l'Ecole, 14 à L-8466 Eischen,
COSAFIN S.A., domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.
 - Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.
 - L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.
- Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021576.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

MASTOL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021552.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.
